

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de charge du service restauration - budget primitif 2024

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur le taux de charge du service SRH

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SRH_taux_de_charges_budget_2024: Les membres du Conseil d'Administration approuvent le taux de charge proposé à hauteur de 17.5%. Ce taux détermine la part des recettes, déduction faite des reversement auprès de la collectivité, dédiée aux charges du service SRH sur le budget prévisionnel 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0